

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 DÉCEMBRE 2014 À 20 h 00**

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

**Excusé :** M. BRUNEAU, J-L GOBIN

**Secrétaire de séance :** F. GUÉDON

**Convocation :** 28 novembre 2014



**DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur Olivier RECOQUILLÉ, adjoint, présente le diagnostic de l'éclairage public réalisé par le SYDELA.

Ce diagnostic fait apparaître l'état de l'ensemble du matériel et recense point par point les travaux à entreprendre. Le patrimoine actuel représente pour l'agglomération 10 armoires de commande, 319 foyers lumineux pour une puissance installée de 40.30 KW.

Les armoires de commande sont en bon état pour 9 d'entre elles, 1 est en état moyen mais devrait être changée lors de l'effacement des réseaux place Henri IV.

Au niveau des luminaires, 156 sont en bon état, 18 en état moyen mais 145 sont à changer car vétustes ou équipés de lampes à vapeur de mercure qui doivent être remplacées car obsolètes à compter de 2015. 68% des sources lumineuses sont performantes en éclairage public.

L'analyse des mesures photométriques fait apparaître un niveau insuffisant d'éclairage sur certaines rues : Rue Charles de Gaulle (de Richebourg à Chemin des Nouvelles), Rue de Richebourg et Rue de Bonne Fontaine.

Le rapport définit des priorités de remise à niveau :

- Priorité 1 : mise en sécurité des réseaux. Coût : 33 945,00 € HT
- Priorité 2 : mise en place d'horloges astronomiques et remplacement des matériels énergivores et en mauvais état. Coût : 90 460,00 € HT
- Priorité 3 : Remplacement des matériels type boule. Coût : 5 520,00 € HT

Le coût total de la remise à niveau s'élève à 130 000 € HT hors subvention et aide du SYDELA.

Lors de l'élaboration des prochains budgets, il sera proposé d'inscrire une dépense pour pouvoir étaler sur plusieurs exercices la charge financière liée à la rénovation de l'éclairage public.

## **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

Sur proposition de Cyrille CORMIER et Delphine COUTAUD, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Foot, Fête, F... : 300,00 € pour le rachat de matériel volé et destiné aux illuminations de Noël.
- École Saint-Joseph : 400,00 € pour la participation à l'opération « Parcours d'éducation artistique et culturelle » Passerelle Théâtre.

## **TARIFS 2015 :**

Madame Évelyne RAVAUD, adjointe, présente à l'assemblée les propositions de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les tarifs de la salle Henri IV de 0,50 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et approuve les tarifs ci-dessous :

<b>SALLES LOUÉES</b>	<b>BUTS</b>	<b>LOCATAIRES</b>	<b>TARIFS EURO 2015</b>
<b>I</b>  <b>GRANDE SALLE</b>  <b>BAR</b>	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	<b>78</b>
		B - HORS COMMUNE	<b>119</b>
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	<b>141</b>
		D - HORS COMMUNE	<b>207</b>
<b>II</b>  <b>PETITE SALLE</b>	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	<b>63</b>
		B - HORS COMMUNE	<b>89</b>
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	<b>89</b>
		D - HORS COMMUNE	<b>130</b>
<b>III</b>  <b>PETITE SALLE CUISINE</b>	REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	<b>119</b>
		B - HORS COMMUNE	<b>177</b>
<b>IV</b>  <b>GRANDE SALLE BAR CUISINE</b>	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	<b>268</b>
		B - HORS COMMUNE	<b>369</b>
<b>V</b>  <b>TOUT LE BATIMENT</b>	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	<b>328</b>
		B - HORS COMMUNE	<b>473</b>

**Chauffage : petite salle 35 € et grande salle 84 €.**  
**Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons.**  
**Pour toute location, il est demandé un chèque-caution de 254 € qui est restitué après la manifestation.**

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Madame Évelyne RAVAUD, adjointe, présente à l'assemblée les propositions de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les tarifs des loyers communaux de 0,50 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et approuve les tarifs ci-dessous :

- Forfait branchement : 33,85 €
- Forfait Consommation/m<sup>3</sup> : 1,45 €/m<sup>3</sup>

## **PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Madame Évelyne RAVAUD, adjointe, présente à l'assemblée les propositions de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les tarifs des loyers communaux de 0,50 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et approuve les tarifs ci-dessous :

- Maison existante 381,31 €
- Maison ou logement neuf 3 056,43 €  
(permis de construire déposé après le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

## **CIMETIERE :**

Madame Évelyne RAVAUD, adjointe, présente à l'assemblée les propositions de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les tarifs des loyers communaux de 0,50 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et approuve les tarifs ci-dessous :

### **- Concessions Cimetière :**

- 15 ans : 161,69 €
- 30 ans : 231,15 €
- 50 ans : 486,21 €

### **- Concessions Columbarium :**

- 15 ans : 543,14 €
- 30 ans : 611,46 €
- 50 ans : 866,52 €

### **- Emplacement aménagé – Caveau :**

- 1 397,82 € (en sus de la concession)

## **LOYERS 2015 :**

Madame Évelyne RAVAUD, adjointe, présente à l'assemblée les propositions de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les tarifs des loyers communaux de 0,47 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et approuve les tarifs ci-dessous :

### **Révision au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - loyer mensuel :**

- SEVES Nelly - 9 Rue Charles de Gaulle  
421,24 € x 0,47 % = 423,22 €
- ORDUREAU Armand - La Basse Noë - Étage  
360,07 € x 0,47 % = 361,76 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë  
259,96 € x 0,47 % = 261,18 €
- PAIVA Antonio - 1 Rue des Grands Jardins  
504,12 € x 0,47 % = 506,49 €

- SAULNIER Nicolas - Garage Rue des Grands Jardins  
31,19 € x 0,47 % = 31,34 €

**Révision au 1<sup>er</sup> octobre 2015 - loyer trimestriel :**

- DENIAUD Emma - La Basse Noë  
293,13 € x 0,47 % = 294,51 €

**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Madame Delphine COUTAUD, adjointe, présente à l'assemblée le projet de conseil municipal des jeunes étudié par la commission enfance/jeunesse.

La commission réfléchit actuellement à la mise en place de cette structure et notamment à son fonctionnement. Des prises de contact avec les communes ayant expérimenté un conseil d'enfants ou un conseil des jeunes ont été prises.

A ce stade de la réflexion, Madame COUTAUD sollicite un accord de principe du conseil municipal pour pouvoir continuer la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur la création d'un conseil municipal des jeunes et charge la commission de présenter un projet lors d'une prochaine séance.

**MUTUALISATION :**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de Grand Lieu et les communes du territoire souhaitent se regrouper et constituer deux groupements de commandes, pour :

- L'achat de papier
- Les travaux neufs et d'entretien de la voirie et d'assainissement

en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats.

Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupement de commandes tel que prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics, avec toutes les communes membres de la communauté de communes volontaires, en vue de passer les marchés décrits dans les projets de conventions joints en annexe.

Il est également proposé de désigner comme coordonnateur du groupement, la Communauté de Communes de Grand Lieu, représentée par son Président, ce dernier ayant également qualité de pouvoir adjudicateur.

La communauté de communes procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes.

Elle pourra être assistée par des agents des membres du groupement, compétents en la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le président pourra également désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Elles peuvent y participer avec voix consultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. **DECIDE** l'adhésion de la commune de LA LIMOUZINIÈRE aux groupements relatifs à
  - l'acquisition du papier
  - les travaux neufs et d'entretien de la voirie et de l'assainissement ;
2. **ACCEPTE** les termes des conventions constitutives de ces groupements, annexées à la présente délibération ;
3. **ACCEPTE** que la Communauté de Communes de Grand Lieu soit désignée comme coordonnateur de ces groupements
4. **PRECISE** que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Grand Lieu (Coordonnateur du groupement) sera chargée :
  - d'attribuer le marché, en cas de procédure formalisée
  - d'émettre un avis, en cas de procédure adaptée
5. **AUTORISE** le maire à signer les conventions constitutives de ces groupements de commandes N° 1 et 2/2014.

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 :**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget commune 2014 :

Comptes dépenses :

67 – 678 :	Autres charges exceptionnelles	- 2 200,00 €
012 – 64111 :	Rémunération principale	+ 5 100,00 €
66 – 666 :	Pertes de change	+ 360,00 €
66 – 668 :	Autres charges financières	- 80,00 €
66 – 66111 :	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 920,00 €

Comptes recettes :

74 – 7478 :	Autres organismes	+ 5 100,00 €
-------------	-------------------	--------------

### **MULTI-ACCUEIL – PROJET DE CONVENTION :**

Madame Véronique JOUAN, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, présente le projet d'avenant à la convention passée avec la commune de Saint-Philbert de Grand Lieu pour l'utilisation du multi-accueil.

La gestion de la halte-garderie de Saint-Colomban va être transférée à Harmonie mutuelle qui gèrera les structures de Saint-Philbert de Grand Lieu et Saint-Colomban.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune de la Limouzinière de réserver deux places sur le site de Saint-Colomban soit une de plus qu'actuellement. La mutualisation de gestion va permettre une ouverture plus large de la halte-garderie de Saint-Colomban et de faire des économies de charges, le coût pour la commune passerait de 13 000 € à 14 760 € pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir deux places dans la future structure d'accueil petite enfance de Saint-Colomban,
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer l'avenant à la convention multi-accueil à intervenir avec la commune de Saint-Philbert de Grand Lieu.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Calendrier des conseils municipaux 2015
- Convocations électroniques : à compter de janvier 2015, les convocations aux commissions seront systématiquement adressées par voie électronique.
- Comptes-rendus des réunions : Monsieur le Maire propose de transmettre à chaque conseiller municipal les comptes-rendus des réunions de commissions municipales et du bureau municipal. Cet envoi sera fait au format PDF.  
Pour les comptes-rendus ayant trait à la Communauté de Communes, seuls seront transmis ceux concernant le conseil communautaire.
- Office municipal :  
Monsieur Cyrille CORMIER fait un point sur la gestion du matériel de l'office et notamment sur l'entretien et l'achat de nouveaux matériels. Madame Dominique BOJU a remplacé Monsieur Gérard PICHAUD en tant que responsable du matériel.  
Une journée des associations est en projet pour le 20 juin 2015. Actuellement, un contact est pris avec chaque association pour connaître leur volonté et leur disponibilité.
- Élections des Conseillers départementaux :
  - o 1<sup>er</sup> tour : dimanche 22 mars 2015
  - o 2<sup>e</sup> tour : dimanche 29 mars 2015
- Action Rond-point de Viais :  
Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'une manifestation le lundi 15 décembre prochain de 6h00 à 9h00 pour demander l'aménagement du rond-point de Viais.
- Panneau électronique : Madame FAUCOND informe que le panneau d'information électronique est arrivé et installé.
- Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le dimanche 18 janvier 2015 à 11h00, salle Henri IV.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**Lundi 12 janvier 2015 à 20h00**